

Extrait des minutes du procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue à la salle du conseil de l'Édifice Adélarde-Godbout à Saint-Jean-Port-Joli, le lundi 11 mai 2026 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

| | | |
|------------------|---|--|
| M ^{mes} | Mélanie Bourgault Véronique Brillant Anne Caron Nathalie Chouinard Luce Morneau | Saint-Marcel Sainte-Louise Saint-Damase-de-L'Islet Saint-Omer Tourville |
| MM. | Normand Caron François Diguier Claude Hudon René Laverdière Jean-Pierre Lebel Mario Leblanc Gilles Maltais Germain Pelletier Daniel Robichaud Alphé Saint-Pierre | Préfet Saint-Aubert Saint-Roch-des-Aulnaies Saint-Adalbert Saint-Jean-Port-Joli Saint-Pamphile Saint-Cyrille-de-Lessard L'Islet Sainte-Perpétue Sainte-Félicité |

Également présent(e)s :

| | | |
|------------------|--|--|
| M. | Frédéric Corneau | Directeur général |
| M ^{mes} | Marie-Josée Bernier Guylaine Harton | Adj. à la direction générale Directrice du service admin. |

formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Normand Caron.

RAPPORT 2025 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR EN VIGUEUR

070-05-26

| | |
|------------------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | la MRC de L'Islet a adopté un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé qui est entré en vigueur en janvier 2023; |
| CONSIDÉRANT QUE | pendant l'année 2025, différentes actions ont été réalisées afin d'atteindre les objectifs fixés dans ce PGMR; |
| CONSIDÉRANT QUE | pour que les municipalités puissent recevoir les versements en provenance du <i>Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles</i> , la MRC de L'Islet doit faire rapport annuellement au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de l'état d'avancement des actions inscrites dans ce PGMR; |
| EN CONSÉQUENCE, | il est proposé par M ^{me} Anne Caron et unanimement résolu d'adopter le rapport 2025 du suivi de la mise en œuvre du PGMR en vigueur, et de le transmettre au MELCCFP avant le 30 juin 2026. |

Vraie copie certifiée conforme,
donnée à Saint-Jean-Port-Joli,
le 12 mai 2026.

Le directeur général,



Frédéric Corneau